

# L'accompagnement dans la communauté Du CMP à l'IPA, évolution des pratiques

BESSION Anthony, 20 Octobre 2022 (Assemblée Annuelle UNAFAM 73 )

# Au CMP : Qui fait quoi ? Epistémologie



Psychiatre : médecine, la maladie



Psychologue : non médical, s'intéresse au fonctionnement psychique



Assistante sociale : aide à l'accès aux droits, aux démarches administrative



Infirmier : Environnement Santé  
Personne Soins

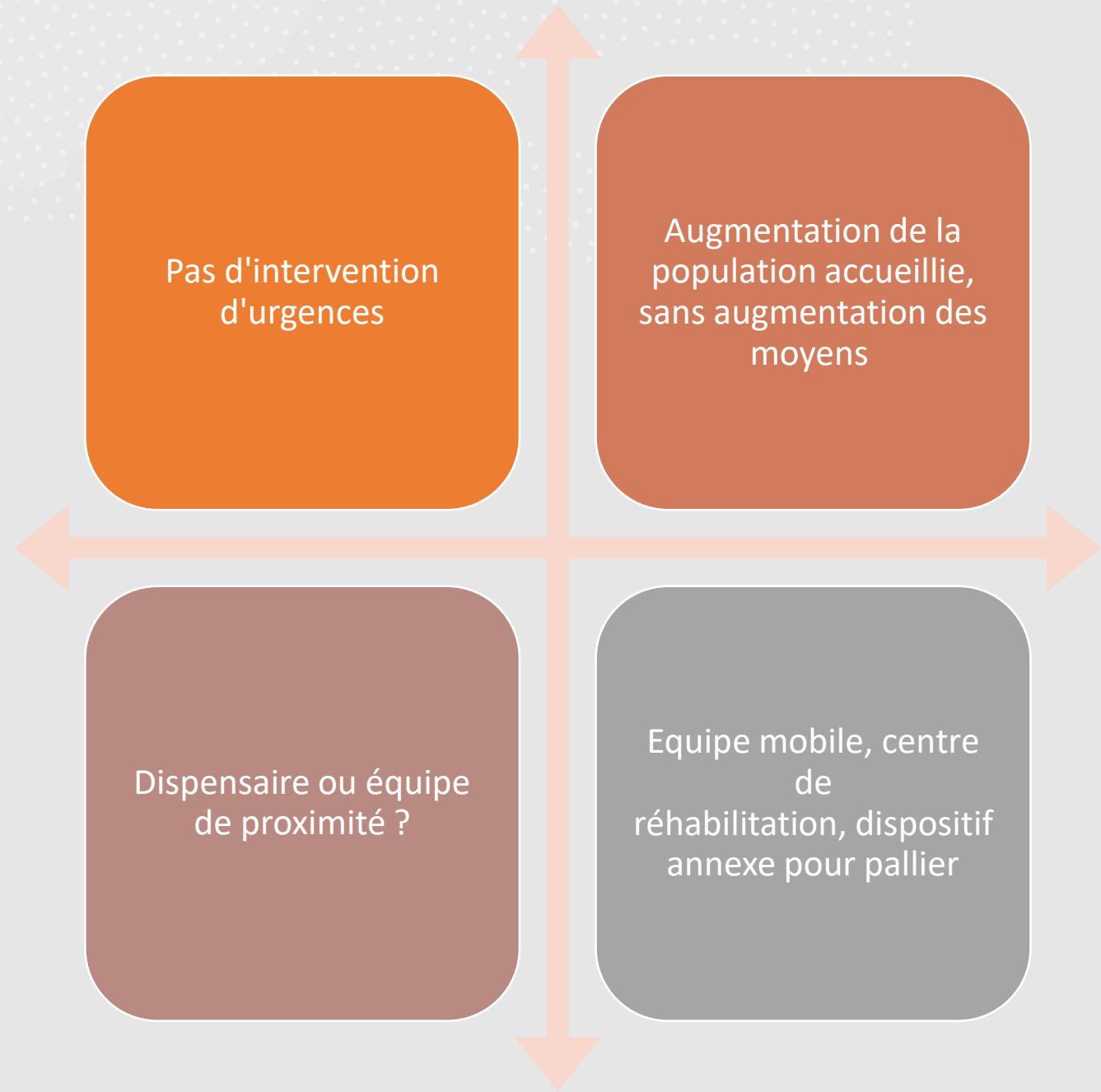
D'autres  
interlocuteurs  
en santé  
mentale ?

Ergothérapeute :  
réhabilitation par l'activité

Pair Aidant : Patient  
expert, savoir expérientiel

IPA, ou infirmier en  
pratique avancée

# CMP : les limites



# IPA : Définition

« Une infirmière qui exerce en pratique avancée est :

une infirmière qui a acquis des **connaissances théoriques**, le **savoir-faire** nécessaire aux prises de **décisions complexes**, de même que les **compétences cliniques** indispensables à la pratique avancée de sa profession.

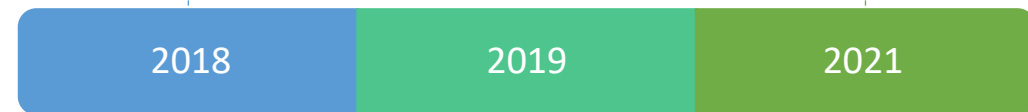
Les caractéristiques de cette pratique avancée sont déterminées par le contexte dans lequel l'infirmière sera autorisée à exercer »

Conseil International des infirmiers 2002

# Une nouvelle profession

Création : 2018 (décret du 18/07/2018)

Ajout d'une mention Urgences 2021 (décret du 25/10/2021)



Ajout de la mention santé mentale et psychiatrie : 2019 (décret du 12/08/2019)



# Objectifs



Améliorer la qualité des soins  
: parcours



Libérer du temps médical



Pratique clinique directe

# Moyens : les compétences (Hamric 2013)

Consultation

Collaboration

Formation

Recherche

Ethique

Leadership



# Actions spécifiques

Prescription d'examens

Approche populationnelle,  
accompagnement des  
innovations

Regard croisé :  
psychiatrie/somatique/addicto

Elaboration, coordination  
d'éducation thérapeutique

Amélioration des pratiques  
professionnelles

En santé mentale, protocole  
avec un psychiatre uniquement

Renouvellement d'ordonnance

Recherche en soins infirmiers

# Limites

Métier nouveau, tout est à créer

Risque de confusion des rôles

Pas en première intention selon le décret

Il ne s'agit pas d'une spécialisation, le regard accentué est holistique

Les contours de la profession font encore débat sur le plan national



Intervenir auprès des proches  
Le programme de Psychoéducation BREF Co construit par le Centre Hospitalier le VINATIER et L'UNAFAM

# Le programme BREF s'adresse aux aidants

(famille, entourage) qui accompagnent une personne vivant avec un trouble psychiatrique (avec ou sans diagnostic).

- 1 famille** est reçue, en l'absence du proche, par
  - 2 professionnels de santé** pour
  - 3 rendez-vous** d'une heure
- + la présence d' **1 bénévole associatif**  
à la dernière séance



## Objectifs du programme :

- Proposer un espace de parole libre
- Obtenir des réponses rapides
- Être orienté vers des dispositifs d'aide

# BREF Les avantages

**BREF a démontré  
une très bonne  
acceptabilité :**



des familles,  
à qui il est proposé, acceptent de le suivre

## **Efficacité du programme**

(données recueillies depuis 2016 )

- Réduction de la symptomatologie dépressive des aidants après le programme (échelle CES-d) et du fardeau ressenti (échelle ZARIT)
- Les aidants attribuent une note de 9.1/10 concernant l'utilité du programme
- 95% s'estiment satisfaits/très satisfaits





Référent BREF Anthony BESSON

mail : [chs-cmpcattp-chambery@chs-savoie.fr](mailto:chs-cmpcattp-chambery@chs-savoie.fr)

Tel 04 79 60 32 09